



Le bilan psychomoteur

Le bilan psychomoteur concerne surtout les enfants. Il vise à évaluer, en fonction du stade de développement de l'enfant, l'interaction de la cognition, de la motricité, de la perception et de la sensibilité. Pratiqué sur prescription médicale et après un examen médical approfondi, il est effectué par un psychomotricien qui doit avoir une bonne connaissance des pathologies neurologiques et psychiques de l'enfance et disposer des outils d'évaluation permettant d'apprécier le plus objectivement possible les domaines explorés.

Au terme du bilan, les différents acteurs discutent ensemble si une thérapie en psychomotricité ou une autre mesure de soutien sont indiquées afin de soutenir l'enfant dans son développement.

Le bilan psychomoteur se déroule sur 2 à 5 séances selon les indications (besoin en cas de handicap moteur, psychique, autisme, troubles envahissants du développement, problèmes de développement psychomoteur etc.....).

Au cours du bilan, le thérapeute propose à l'enfant ou l'adolescent toute une série de tests plus ou moins complexes avec également différents jeux et activités motrices.

Il peut ainsi observer son niveau d'organisation, son repérage dans l'espace, le temps et plus généralement dans son environnement avec les objets et les personnes qui l'entourent. Parmi les nombreux paramètres explorés, nous retiendrons :

- **La coordination motrice**

Comment l'enfant coordonne-t-il ses gestes ? Quel est son sens de l'équilibre ? Ses capacités de contrôle ou non de sa force ? Comment coordonne-t-il le mouvement de ses mains avec le regard ? Comment appréhende-t-il le "jouer au ballon" ?

De même sera testé comment l'enfant est-il assis à la table ou au bureau ? Comment pose-t-il son bras sur la surface de la table ? Comment se réalise la préhension du crayon ? Comment est le tracé de son écriture ? Quel est son rythme respiratoire dans l'exercice des diverses tâches. Quel est le stade d'acquisition des postures et des habiletés manuelles, quelle est la qualité du mouvement ?

- **Le schéma corporel**

On explore également comment il nomme et montre des parties du corps (son schéma corporel) ? Sa latéralité (utilise-t-il plutôt sa main droite ou sa main gauche) ? Comment manipule-t-il les différents objets ? Comment l'enfant réagit-il aux stimulations sensorielles: bruits, sons, stimulations visuelles ou tactiles ? A-t-il une bonne conscience des sensations que lui transmet son corps ?

- **L'orientation temporo-spatiale**

L'enfant peut-il s'orienter dans l'espace ? Sait-il retrouver des chemins qui lui sont connus ? Est-il capable de planifier quelque chose ? A-t-il une notion du temps ? Comment gère-t-il les changements d'activité ? Quelles sont ses capacités d'attention et de concentration ?

- **Le degré d'autonomie**

Comment l'enfant réalise-t-il les gestes du quotidien selon son âge développemental ? Quelles sont ses stratégies communicationnelles et ses relations à autrui et aux pairs, sa communication verbale et non-verbale, sa relation à l'autre et sa gestion des émotions, sa concentration et son attention ?

En pratique :

Les résultats ne sont jamais utilisés indépendamment du contexte dans lequel ils ont été recueillis mais constituent un élément de connaissance complémentaire à mettre en relation avec l'ensemble des

informations du dossier avant de mettre en place un projet thérapeutique adapté aux particularités du sujet.

Le bilan peut être réalisé en CMP, CMPP, en pédiatrie ou en libéral.

La saturation des services de prise en charge des enfants et adolescents conduit de nombreux parents à se tourner vers le libéral.

Le coût moyen d'un bilan dans ces conditions est de 155 euros au total, s'il est composé de :

- un premier entretien préliminaire
- deux séances d'examen psychomoteur

Par ailleurs, les soins de psychomotricité et de psychothérapie ne sont pas inscrits à la nomenclature des actes de l'Assurance Maladie ni de la CMU.

A noter que pour des pathologies bien définies et reconnues comme sources de handicap, on peut solliciter et obtenir par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) une allocation (AEEH Allocation Education Enfant Handicapé) qui peut couvrir ces frais après étude du dossier.

Pour constituer ce dossier de demande d'aide financière auprès de la MDPH, il est impératif de remplir un formulaire accompagné d'une prescription médicale pour passer un bilan psychomoteur.

Il est aussi possible de faire une demande exceptionnelle, via un accord préalable au médecin conseil de la Sécurité Sociale qui pourra octroyer une aide extralégale en fonction de la situation personnelle du demandeur. Là encore, la demande devra être étayée d'une prescription médicale pour un bilan avec ou non des séances de psychomotricité et un devis du bilan et/ ou des séances de psychomotricité si nécessaire.

Le bilan psychomoteur est de fait non remboursé malgré son utilité manifeste comme outil de dépistage, de diagnostic et de thérapie adaptée.

C'est pour cela que l'APPA propose à ses adhérents une participation qui s'élève à 100 euros.

Bibliographie :

- *La psychomotricité dans l'enseignement ordinaire et dans la pédagogie spécialisée, document publié par Psychomotricité Suisse en 2013.*
- *Marine Cantin. Le bilan psychomoteur dans le cadre du polyhandicap. Médecine humaine et pathologie. 2017. <dumas-01592800>*
- *FILLOL Camille, L'évaluation psychomotrice de l'enfant TED : difficultés et aménagements MEMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIENNE, JUIN 2008*
- *Alessandra Skory Oppliger Le bilan psychomoteur à l'heure de la CIF et de la PES, HEILPÄDAGOGIK ALLGEMEIN, 2010*
- *Alain de Broca: Le développement de l'enfant: du normal aux principaux troubles du développement. Elsevier Masson 6eme édition 2017.*

Dr Shadili Gérard (Pédopsychiatre) et Dr Douchain François (Pédiatre)

Administrateurs de l'APPA